L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 2 FEVRIER 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

F. LAUDUMIEY & CO., imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—1 f

DEMANDES.

ON Demande—Domestique de maison. S'adresser 55, rue Nord Remparts, entre Conti et Bienville. 31 jan—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

L. L. Levy, Agent, N. A. Cotton vs Mme Ann Keenan. Mme Ellen John intervenante.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 19 563—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI 9 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

30 jan—30—fév 4 9

A. Meyers Bros Co. Limited vs G. F. Holden.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 20 747 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Hon H. H Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le MARDI, 9 février 1892 à midi de la propriété ci après décrite, à savoir :

Une action du fonds capital du Young Men's Gymnastic Club de cette ville et tous les droits, titres et intérêts du défendant G. F. Holden dans cette affaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

30 janv—30—fév 4 9

AVIS DE SUCCESSION

Succession de Jean Cazalé

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 34 588 — Division E — Attendu que Mme Maria Lataz, veuve de Jean Cazalé a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Cazalé, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 fév—2 7 11

Succession de Constant Zabé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34 722—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Léonie Babey, veuve de Constant Zabé, tutrice naturelle et comme telle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 fév—2 7 11

Succession de Catherine Travers, veuve de Terrence Doyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24 543—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Ellen O'Keefe, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 janv—30—fév 4 7

Succession de H. C. Strinbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34 262— Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Donaldson et Christian Meils exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

28 jan—28—fév 2 6

Succession de Dewitt C. Kells.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34 526—Division B—Attendu que Charles E. Kells a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dewitt C. Kells, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 jan—27 31—5 fév

AVIS AUX CREANCIERS.

E. Marquez & Co., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33.319.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Wesley E. Lawrence, Alexis Bonnecaze et Paul Bellocq, syndics des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 jan—30—fév 4 7

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34.574—Division — Frederick G. Magnitzky vs ses créanciers—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ici enregistrée, le compte et tableau et les affidavits annexés, la cour étant satisfaite que le pétitionnaire débiteur s'est conformé aux formalités de la loi, que la cession des biens du pétitionnaire Frederick G. Magnitzky soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, qu'une réunion soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le SAMEDI, 30me jour de janvier 1892, à onze heures A. M., dans le but de nommer un syndic. Il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit Magnitzky soient suspendues. Il est de plus ordonné que la dite réunion de créanciers ait par le présent autorité et pouvoir de fixer les termes de vente de la propriété, des droits, crédits et effets du débiteur, de déterminer si le syndic nommé par la dite réunion devra donner caution. Il est de plus ordonné que Calhoun Fluker, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 24 décembre 1891

Signé: N. H. RIGHTOR.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

27 déc—3f au 30 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,717 — Division C—James M. Walsh vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de James M. Walsh à ses créanciers, soit acceptée par la Cour et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit James M. Walsh soient suspendues. Il est de plus ordonné qu'une réunion des créanciers dudit James M. Walsh soit tenue pardevant Henry L. Garland, jr, notaire en cette ville, en son bureau No 13 Commercial Place, le LUNDI 15me jour de février 1892, commençant à 11 heures A. M., afin d'élire un syndic.

Nouvelle Orléans, 11 janvier 1892.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 janv—3f au 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34.733 — Division A — Henry E. Gautreaux vs ses créanciers—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Henry E. Gautreaux est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est par le présent ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire, le 20me jour de février 1892, à 11 heures A. M., de sorte que les biens du dit insolvable soient rendus, déposant devant eux l'état de ses affaires; qu'un syndic soit nommé que la décharge de dette demandée par l'insolvable soit votée, que les dits créanciers déterminent quelle disposition sera faite des actifs ci-dessus rendus, consistant entièrement de propriétés mobilières, et si vendu à l'encan, que le même vote sur quels termes et conditions et sujet à quelles provisions, pareille vente sera faite; et de sorte que pareilles autres matières soient considérées justes et nécessaires, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues. Et il est de plus ordonné que F. B. Thomas, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1° janvier 1892

Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

Jas D. Rankin, Député Greffier.

14 janv—3f au 20fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,529—Division —.—Ordre de Cour.—Morris Jacobs vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Morris Jacobs soit convoquée et tenue pardevant Wm R. Ker, notaire en son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le 25me jour de janvier 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Branch K. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1891.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

7 janv— 3f au 30j

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 1er FEVRIER—CLASSE No 196

Tirage de 4 heures P. M.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.
62	15	43	3	24	61	20	1	13	39	2	25	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 1er février 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel sont joints les fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 FEVRIER 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...$300,000, soit		$300,000
1 Lot de... 100,000, ...		100,000
1 Lot de... 50,000, ...		50,000
1 Lot de... 25,000, ...		25,000
2 Lots de.. 10,000, ...		20,000
5 Lots de.. 5,000, ...		25,000
25 Lots de.. 1,000, ...		25,000
100 Lots de.. 500		50,000
200 Lots de.. 300, ...		60,000
500 Lots de.. 200, ...		100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**

Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucune.**

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans, Lne

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891 :

Primes sur incendies..$219,882 66		
Primes maritimes.... 1,778 92		
Primes des rivières.. 3,352 33		
Total des primes....$225,013 91		
A ajouter: Primes non expirées de 1890....	44,168 67	
Total........		$269,182 58
A ajouter: intérêt, profits et pertes........	$26,804 50	
Moins salaires et dépenses générales....	12,841 71—	12,962 79
Fonds de surplus		21,490 62
Total........		$303,636 19
Pertes payées—		
Sur risques de feu....	$91,371 06	
Sur risques maritimes	2,381 55	
Sur risques de rivières	4,868 38	
	$98,620 99	
Réassurances........	37,898 19	
Primes remises et commissions........	55,225 18	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	12,498 17	204,242 58
Profits bruts........		$99,393 66
Réservé		
Pour primes non expirées........	$44,850 20	
Pertes d'incendies non payées........	13,052 64	
Dividende 5 0/0 de Juillet 1891........	10,000 00	
Dividende 5 0/0 de Janvier 1892........	10,000 00	
Fonds de surplus, 1891........	21,490 82—	99,393 66

ACTIF

Billets pour primes........	$127 15
Primes en voie de collection........	38,715 72
Prêts sur nantissement........	5,275 00
Prêts sur hypothèques........	6,467 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes........	99,162 99
Stocks de banques, d'assurances et autres........	34,621 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co........	5,000 00
Propriétés foncières........	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires..	4,913 14
Argent comptant et en banque.....	28,296 82
	$289,393 66

PASSIF.

Capital-actions........	$200,000 00
Fonds de surplus........	21,490 82
Réserve pour primes non expirées.	44,850 20
Réservé pour pertes non payées sur incendie........	13,052 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892........	10,000 00
	$289,393 66

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1892.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un second dividende semestriel de CINQ (5) POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	J. B. MEYERS,
J. J. WECKERLING,	A. G. RICKS,
J. HASSINGER,	GEO. LIEDELICH
L. GRUNEWALD,	JOHN G. MOLL,
FRANK VATTER,	D. BERNHARDT,
J. E. MERILH,	M. VONDERBANK,
J. J. LANGLES,	EMIL WEBER,
F. W. DIELMANN	A. THIESEN,

17 janv—30t

Vingt-deuxième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1891:

Primes reçues:		
Sur risques de feu........	$225 636 55	
Sur risques de marine........	1,754 12	
Sur risques de rivière........	3,721 76	
		$231,112 43
A ajouter, primes non acquises de 1890........		56,930 00
Primes totales........		$288 042 43
A ajouter, intérêts et profits et pertes........		22,197 65
Revenus........		$310 240 08
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu.	$107,159 22	
Sur risques de marine........	1,176 72	
Sur risques de rivière........	1,397 62	
Total des pertes payées........	$109,733 56	
Retour de primes et cancellations....	25 293 04	
Commissions........	35,370 86	
Réassurances........	23 764 00	
Taxes et Licences....	8 841 41	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureaux des assurances, corps de sauvetage........	20 645 59	
Déboursés........		$223,628 46
		$76,611 62
A déduire:		
Primes non acquises	$52,974 00	
Pertes ajustées et non ajustées....	25,000 00	77,974 00
Pertes........		$1,862 38

ACTIF.

Argent en caisse........	$ 53 358 31
$10,000 Bons des Etats Unis 4 0/0	11,800 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans........	128,260 00
$69,120 Bons à Primes de la Nlle-Orléans........	26,832 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0........	22,250 00
10 Actions Germania Ins'ce Co.	1,150 00
Primes en voie de recouvrement....	31,846 66
Prêts sur hypothèque........	17,780 00
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes........	4,373 25
Meubles et installations de bureau........	2,500 00
	$369,850 22

PASSIF.

Capital........	$300,000 00
Dividendes non réclamés........	2,238 60
Réservé pour primes non acquises.	52,974 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées........	25,000 00
	$380,212 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1892

EDGAR GRIMA, Notaire.

17 janv—1m dim mard jeud

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président,
EDW. J. BOBET, Vice-Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

Edw. J. Bobet,	Jules Tuyès.
Jules Andrieu,	E. J. Demarest,
M. Gally,	J. P. N. Baquié.
J. W. Hincks,	Gus. Pitot,
Hypolite Laroussini,	L. Soards,
Henry Denis,	M. L. Taylor.

24 fév '91—1 an

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

L. DERMIGNY,

126 West 25th street, New York.

Dépôt général de journaux français. Même prix qu'en France.

Le *Petit Journal*, le *Petit Parisien*, la *Lanterne*, 1 cent le No; leurs *Suppléments* illustrés, la *Mode Nationale* illustrée, 2 cents le No; le *Journal illustré*, la *Vie Populaire*, le *Petit Journal pour rire*, 3 cents le No; le *Journal Amusant*, 9 cents le No, etc., etc.—Envoi par la poste affranchissement en plus.

Remise aux marchands.

La librairie se charge de procurer à ses clients tous livres ou publications françaises.

9 aout Dim

Avis

A ceux qui payent licences et aux contribuables.

Mes occupations ne me permettant pas d'être, cette année, au bureau du Trésorier de la ville, j'ai le plaisir d'annoncer à mes amis et au public en général que je me tiens à leur disposition pour recevoir leurs affidavits de licences et contracter mes soins personnels les plus consciencieux aux affaires qu'ils voudront bien me confier. J'ai des blancs des assessments qu'ils pourront remplir au bureau.

F. D. CHARBONNET Notaire, 122 rue Gravier, coin Camp, de 9 heures matin à 5 heures soir.

7 janv—1m jeu dim mer

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Vins de la Californie et d'Olives, etc.

J. C. Ameiung vs Parringiani et Cardinalli.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33.879—En vertu d'un ordre de vente daté le 28 janvier 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 13 février 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A l'entrepôt de l'Union No 128 rue Tchoupitoulas, coin Notre Dame.

40 barils de vins.
11 caisses de vins.
2 caisses d'olives.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 fév—2 5 9 13

LETTRE DE SON EMINENCE LE CARDINAL GIBBONS.

RÉSIDENCE DU CARDINAL, Baltimore, Md., 11 janvier 1892.

MON CHER MONSIEUR : A propos de notre conversation de ce matin et mettant de côté tout aspect politique de la question, je désire vous exprimer l'espoir que les efforts de ceux qui, comme vous font opposition au renouvellement de la charte de la Loterie de la Louisiane, auront pour résultat la suppression du mal dont souffre maintenant le bel Etat de la Louisiane.

J'approuve de tout cœur tout mouvement en faveur de la moralité publique, de la vertu et de l'honnêteté et il me semble que la question—la Loterie de la Louisiane continuera-t-elle sous la protection de la loi son commerce scandaleux—est éminemment une question de moralité et de vertu. Les opérations de la compagnie tendent en réalité à enrichir quelques individus aux dépens et par la misère d'un grand nombre; à tenter les pauvres et ceux qui ne peuvent guère mieux se permettre de gaspiller leurs gains—le seul soutien de mères, de femmes et des enfants qui dépendent d'eux—dans l'espoir vain et trompeur, vrai supplice de Tantale, de devenir un jour possesseur d'un numéro gagnant, et l'on sait que souvent la fièvre du jeu a conduit beaucoup de gens au vol et à la malhonnêteté afin d'obtenir une autre chance d'acheter un autre billet. Un commerce dont le résultat évident, manifeste, inévitable et dont l'influence sur le peuple sont tels est réellement un ennemi de l'honnêteté et de la paix de toute société, du bonheur et du bien-être domestique et du labeur et de l'esprit d'entreprise individuelles, et c'est le devoir de tout citoyen honorable et de tout vrai chrétien d'aider à le détrôner ou à le supprimer.

La charité chrétienne de même que la philanthropie naturelle nous enseignent que nous devons retirer du chemin des imprudents les pièges de destruction et délivrer les innocents et les faibles de la tentation. On doit retenir ceux qui veulent se suicider. On doit enlever de la main de l'enfant le tison enflammé. On ne peut douter que la Loterie de la Louisiane, comme en nous la présente, ne soit une tromperie et un leurre pour des milliers de gens et ne détruise la tranquillité d'esprit et l'énergie d'action, si nécessaires pour poursuivre des carrières honorables, et pour s'acquitter des devoirs de la vie.

Les opérations journalières de la compagnie prouvent clairement le point. Ceux là donc, sont dignes de louanges qui tâchent d'activer la conscience du citoyen et d'exciter l'opinion publique contre la continuation du mal—qui parlent et travaillent pour leur prochain, en enlevant de chez eux, un ennemi fatal à leur honneur, à leurs foyers et à leur prospérité.

Si le mal était limité exclusivement à l'Etat de la Louisiane je m'abstiendrai d'exprimer mes sentiments, mais puisque, comme un arbre géant, il a étendu ses branches sur le pays tout entier, et embrasse dans ses opérations le Maryland et le District de Colombie, qui sont dans mon diocèse, je ne puis m'empêcher d'élever la voix pour protester et prier Dieu que notre peuple fidèle puisse aider à la bonne œuvre de mettre une fin à ses ravages. Je suis, avec grand respect, votre tout dévoué en Jésus Christ.

J. CARDINAL GIBBONS.

A Monsieur le Général George D. Johnston.

SA GRANDEUR L'ARCHEVÊQUE JANSSENS, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

(UNE ENTREVUE)

On demanda à l'archevêque s'il avait lu la lettre du Cardinal Gibbons publiée dans le *New Delta*.

"Oui, je l'ai lue," répondit-il.

"Qu'en pensez-vous ?

"Elle me plait beaucoup," rep it il.

"Voudriez vous donner votre opinion à ce sujet et nous autoriser à la publier ?"

A cette question l'archevêque répondit sans aucune hésitation : "Je vous autorise à publier dans le *New Delta* que j'approuve entièrement chaque mot et chaque sentiment contenus dans la lettre du Cardinal Gibbons."

"Voudriez-vous ajouter quelque chose aux idées émises par le Cardinal ?

"Que peut-on dire de plus ? La loterie est pernicieuse, elle a été et elle est encore la cause de beaucoup de souffrances et parfois de crimes. Elle devrait être abolie. Il y a longtemps cependant, que le clergé catholique connait mes opinions sur ce sujet. Je ne crois pas qu'il y ait un évêque ou un prêtre catholique aux Etats Unis qui ne pense de la même manière."

"Ne considérez-vous pas la lettre du Cardinal bien explicite ?"

"Elle l'est certainement. Elle couvre tout ce que l'on peut dire sur la question, et elle est assez forte et assez claire pour être comprise de tout le monde."

Le vicaire général, le Très Rév. J. Bogaerts, qui était présent pendant l'entrevue, approuva entièrement chaque mot prononcé par l'archevêque. Lui aussi avait lu la lettre du Cardinal et elle lui avait beaucoup plu. "Il n'y a rien d'incertain là," dit-il. "Il faut continuer la bonne œuvre."

SA GRANDEUR L'EVÊQUE DURIER, DE NATCHITOCHES.

(UNE ENTREVUE.)

Quand on lui demanda s'il avait lu la lettre du Cardinal Gibbons, et s'il l'approuvait, il dit "Oui, j'ai lu la lettre et j'approuve chaque parole et tous les sentiments qu'elle contient." Il dit dans le cours d'une longue discussion du sujet, "que les objections à la proposition de la loterie sont trop nombreuses à mentionner, mais il m'a semblé que la principale objection vient de l'influence et de l'effet démoralisant sur les classes pauvres et ignorantes de notre population où elle doit naturellement trouver son principal soutien".

"Mon ministère et ma position," dit il, "m'ont procuré des occasions exceptionnelles d'observer l'influence mortelle qu'elle exerce sur tous ces gens. En leur présentant l'espoir d'une fortune soudaine sans aucun effort de leur part, sans y consacrer aucun temps ni aucun travail; elle les tente constamment à toi vivre et à la malhonnêteté jusqu'à ce qu'ils soient perdus pour leur église, pour leurs familles et pour la société. Vous pouvez exprimer pour moi dans le *New Delta* l'espoir que le peuple de la Louisiane détruira le fléau de la Loterie par son vote en avril prochain. 29 jan—7f

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33.784—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition.

ATTENDU que Charles Weiss a, le 10 juillet 1880, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville acheté de P. G. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Milhas, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorsey, Mary Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci-après.

Laquelle vente est en confirmation de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1880 par N. J. Hoey, encanteur de cette ville, sous et en vertu d'un jugement rendu par la dernière Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la Nlle Orléans pour un partage, le 22 avril 1880 et signé le 3 mai 1880, dans l'affaire de Peter G Schreiber vs Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle, et autres, No 2,118 du Dossier de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition en annonce conformément aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'Acte No 96 approuvé le 16 mars 1870 et connu communément comme "Un Acte pour la révision des statuts d'un caractère général".

Par conséquent qu'il soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont citées et ordonnées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété décrite ci-après, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour et auxquels la vente dont il est question ci dessus ont été faits ou toute irrégularité ou illégalité dans les estimations et annonces dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre défectuosité, de faire connaître dans les trente jours à partir de la date que cette monition a été insérée pour la première fois dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss est devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

Description de la Propriété.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan du dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 268, sur le nouveau plan, dressé par H. C. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Général Taylor; les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pacquette Clampes, daté le 20 novembre 1865 et déposé au bureau de Hugh Madden, ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente-deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.

(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Une copie exacte ; bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.

Une copie exacte.

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

21 sept—

UN Français d'un âge sérieux, 40 ans, désire faire la connaissance en vue de mariage, d'une Française ou d'une Créole parlant le français, ou bien d'une veuve sans enfant, âgée de 25 à 35 ans. S'adresser à P. G. Jennings, P. O. Box 218. 20 jan—20—fév 5 20

NOUVELLE-ORLEANS, LNE., 12 Décembre 1891.

AVIS est ici donné que j'ai été nommé par la Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans, curateur des biens de THOS. W. BOTHICK, interdit.

Tout ce qui est dû à ce dernier me doit être payé, de même que toutes réclamations contre lui dûment approuvées doivent m'être présentées pour être payées.

On me trouvera au No 110 de la rue Gravier, au premier étage, tous les jours, de 9 heures à 11 A. M. et de 3 à 5 P. M.

16 déc— CHAS. W. DROWN.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 5 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward W. Burbank vs. Nicholas Arthurs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34 732—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix-neuf certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Kentucky et Mathilda, désigné par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit et dix-neuf, de l'îlet No 348, borné comme il est décrit plus haut, sur un plan lithographié fait par Louis H. Pillé, voyer, en date du 20 novembre 1874, annexé à un acte de vente de feu Patrick Irwin à Mme Jules Quantin, passé en l'étude de feu William Joseph Castell ancien notaire en cette ville, en date du 1er mai 1875. Lesquels dits lots mesurent, au pied américain, conformément au dit plan de Louis H. Pillé, comme suit : le lot numéro un forme l'encoignure des rues Remparts et Kentucky et mesure vingt sept pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles sur la rue Kentucky de cent trente-deux pieds. Les lots deux à cinq inclusivement mesurent chaque vingt-sept pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-deux pieds. Le lot numéro six mesure vingt sept pieds de face à la rue Remparts sur cent quatre-vingt dix huit pieds deux pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot numéro sept mesure vingt quatre pieds six pouces et cinq lignes de face rue Remparts, trente pieds deux pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent quatre-vingt dix huit pieds deux pouces et six lignes sur la ligne de division du lot numéro six et cent quatre-vingt dix-huit pieds trois pouces et six lignes sur la ligne du côté opposé vers la rue Matilda. Le lot numéro huit mesure trente-un pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue St Claude; vingt-six pieds deux pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quatre-vingt dix-huit pieds trois pouces et six lignes sur la ligne vers la rue Matilda et cent quatre vingt dix huit pieds deux pouces et six lignes sur la ligne du lot divise du lot numéro neuf. Le lot numéro neuf mesure trente et un pieds de face à la rue St-Claude, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent quatre vingt dix huit pieds deux pouces et sept lignes. Les lots numéros dix à quatorze inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face sur la rue St Claude, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente deux pieds. Le numéro quatorze forme l'encoignure des rues St-Claude et Kentucky. Les lots numéros quinze à dix-neuf inclus vont ont mesurent chacun vingt six pieds six pouces de face à la rue Kentucky sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente cinq pieds. Le tout faisant un mesurement de cent quatre vingt six pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Remparts, trois cent quatre-vingt seize pieds six pouces de face à la rue Kentucky, cent quatre vingt dix sept pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue St Claude, et trois cent quatre-vingt-seize pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Mathilda.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 fév—2 9 16 23 mars 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Burke & Thompson vs. John Shay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19 980.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de cette ville, dans l'îlet No soixante treize, borné par l'avenue St Charles, et les rues Washington, Burdette et Hampson, et me sure soixante-quinze pieds de face à l'avenue St Charles sur cent quinze pieds deux pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et forme le coin de l'avenue St Charles et de la rue Washington.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 jan—26—fév 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick Lang vs. Mme Eva Huttner, femme de E. L. Buttner et E. L. Buttner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,599—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, titres, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans la partie nommée Faubourg St-Joseph, dans l'îlet borné par les rues Constance (anciennement Live Oak), Amelia, Magazine et Peniston, et désignés comme lots Nos onze et douze de l'îlet No neuf sur un plan du dit Faubourg St Joseph, déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville; les dits lots se touchent et mesurent comme suit, savoir :

Le lot No onze forme le coin des rues Constance (anciennement Live Oak) et Peniston et mesure trente deux pieds onze pouces de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Peniston. Le lot No douze mesure trente deux pieds deux pouces de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 jan—26 fév 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Marie Gemille Prats et als

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34 340—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le premier District de cette ville, le SAMEDI 27 février 1892, à midi, de la propriété et après décrite, à savoir—

1° **Une certaine portion de terre ou morceau de terrain**, située dans le premier district de cette ville, carré compris entre les rues Julia, Cypress, Howard et Liberté et ayant les dimensions suivantes, savoir : cent vingt cinq pieds de façade à la dite rue Liberté, cent quatorze pieds, plus ou moins, de profondeur et de face sur la rue Cypress, cent soixante dix neuf pieds, plus ou moins, de profondeur sur la ligne qui s'étend de la rue Liberté vers la rue Howard et cent soixante-treize pieds quatre pouces plus ou moins sur la ligne inférieure s'étendant de la rue Cypress vers la rue Julia. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, privilèges qui y appartiennent; laquelle propriété était alors établie comme **Fabrique de Beurre**, ensemble avec 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en nantissement et attachées à la dite propriété.

2° **Un certain terrain**, situé dans le second District, carré compris entre les rues Chartres, Madison, Dumaine et Levée, mais non Dec tur, désigné par le No 2 sur un plan de C. J. A. Armas, vovee, le 19 janvier 1842, déposé en l'étude d'Antoine Doriocourt, notaire en cette ville, lequel dit terrain mesure vingt trois pieds un pouce, plus ou moins, de façade rue de Chartres, sur une profondeur de soixante quinze pieds six pouces, ensemble avec la bâtisse en brique à trois étages, cuisine et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, ainsi que 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement attachées à la dite propriété.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—Sur la première propriété décrite : Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit la somme de $1,144 montant de la dette du prêt sur les actions avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1876, et la somme additionnelle de $2,132, le montant des contributions sur 104 actions du dit capital avec 8 0/0 d'intérêt par an sur les contributions de 1877 de $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur dix autres contributions de $208 chacune parvenant à maturité le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1890, inclusivement, chaque contribution portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de l'appel et les frais, charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété premièrement décrite.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, sur 104 actions, dette non encore due, mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de $7,280 00, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

Sur la propriété deuxièmement décrite.

Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille cent quatre-vingt-quatre dollars, montant de la dette du prêt sur les actions, avec intérêt à 10 pour cent par an du 1er novembre 1876 et en plus la somme de deux mille cent trente deux dollars, montant de contribution sur 104 actions du dit stock maintenant dû avec intérêt à 8 pour cent par an sur l'appel ou contribution de 1877 de $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur les autres appels annuels ou contributions de $208 chacun, qui deviennent dûs le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1890 inclusivement, les appels portant le dit 8 0/0 d'intérêt à partir de la date de leur maturité, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété deuxièmement décrite.

L'acquéreur, en outre, assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué des dites 104 actions qui n'est encore due, mais dont paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: La somme de sept mille deux cent quatre-vingt dollars ($7,280), et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses lois; et le reste, s'il en est du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

11 janv—11 18 25—fév 1 8 13

LEON QUEYROUZE & CO "GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS;

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

33 RUE TCHOUPITOULAS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Maison DE RESIDENCE,

Cottages et Demeures dans le Quatrième District,

Dans des localités de choix,

Donnant de forts beaux revenus.

VENTE A TERME

A l'encan, à longues échéances.

VENTE EN PARTAGE.

DANS L'AFFAIRE DE

Mme Anne Catherine Wilkins Peterson, vs. Mlle Marie O'Donnel et Autres.

No 34,709—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—Division B

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'honorable Fred D King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans la susdite affaire, le 20 janvier 1892, et signé le 25 janvier 1892 seront vendues à l'encan, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° **Le magasin et maison de résidence** à deux étages, No 66 rue Félicité dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Félicité, Chippewa, Ste Marie et Fulton (maintenant St-Thomas). La bâtisse a 6 chambres, galerie devant et est occupée comme magasin et résidence. A l'arrière du terrain est un cottage double de 2 par les Nos 178 et 180 rue Chippewa, ayant 3 chambres de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 10 sur un plan de H. Moellhausen, en date du 20 mai 1845, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Le terrain mesure 32 pieds de façade rue Félicité sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et faisant face rue Chippewa, lequel forme le coin, le tout mesure américaine.

2° **Le charmant cottage résidence No 388 rue Constance**, dans le quatrième district, carré d'îlet borné par les rues Constance, Laurel, Philippe et Première. Le cottage est à distance de la rue avec une galerie de façade, portique, salons à arche, 7 chambres, chambre à bain, etc. Le terrain est désigné par le No 23 sur un plan de même et d'autres terrains, plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 17 mai 1867 et annexé à un acte pardevant A. Mazureau, ancien notaire, le 27 juin 1867. Le terrain mesure 34 pieds 2 pouces et 2 lignes de façade rue Constance, sur 150 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Le magasin et résidence No 536 rue Chippewa**, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Soraparu, Fulton et Première. Il y a corridor, galerie de côté, 6 chambres, etc. Le terrain est désigné comme No 10 partie C sur un plan annexé à l'acte pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire, en date du 7 février 1871, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Soraparu, sur une profondeur de 92 pieds 10 pouces de l'autre côté séparant du terrain marqué D sur le dit plan, et 32 pieds 4 lignes de largeur à l'arrière et formant le coin des rues Soraparu et Chippewa (les mesures toutes plus ou moins).

4° **Le cottage double Nos 619 et 621 rue Constance**, dans le quatrième district carré borné par les rues Constance, Magazine, Toledano et Pleasant. Il y a 4 chambres de chaque côté, deux cours à l'arrière, et toiture en ardoises. Sur le terrain, au fond, il y a un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté, portant les Nos 105 et 107 rue Toledano. Le terrain est désigné par le No 6 sur un plan de J. A. Guinault député voyer général, en date du 1er décembre 1857, et déposé en l'étude de Horatio Davis, ancien notaire en cette ville. Le terrain mesure 31 pieds 8 pouces de façade rue Constance; 23 pieds, 11 pouces de largeur à l'arrière, sur 127 pieds de profondeur formant le coin des rues Constance et Toledano.

5° **La propriété-cottage No 404 rue Chippewa**, dans le Quatrième district, carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton, St Thomas et Toledano. Il y a galerie devant, corridor, 5 chambres, cuisine etc. Le terrain est désigné par le No 16 et mesure 28 pieds 2 pouces 6 lignes de façade rue Chippewa, 28 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 107 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne divise du terrain No 17, et 116 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé divisant le terrain No 15. Le tout d'après un plan de B. Buisson, voyer, en date du 4 mai 1832, et déposé en l'étude de C. B. Stringer, ancien notaire en cette ville.

6° **Le cottage avec terrain** attenant à la propriété ci-dessus décrite dans le carré borné par les rues Chippewa, Fulton, St Thomas, Troisième et Quatrième. Le terrain est désigné par le No 17 et mesure 28 pieds 2 pouces 7 lignes de façade rue Chippewa, 28 pieds 2 pouces 7 lignes de largeur à l'arrière, 116 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne séparant du terrain No 16, et 116 pieds, 1 pouce 6 lignes sur la ligne divise du terrain No 18. Le tout d'après le même plan cité plus haut.

7° **La rangée de maisons à un étage, Nos 373, 374 et 376 rue Annonciation**, dans le carré borné par les rues Annonciation, Chippewa, St André et Josephine. Ces maisons sont désignées par les Nos 10 A et 10 B et déposé en l'étude d'Octave Morel en cette ville. Les dits terrains se touchent et mesurent ensemble 36 pieds 11 pouces 7 lignes de façade rue Annonciation, sur une profondeur de 159 pieds 8 lignes entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans un quartier agréable, les rues sont bien pavées et bien drainées et les trains passent à proximité des dites propriétés, à proximité de lignes de chemin de fer et adjacentes aux marchés, églises, écoles et sont tous jours habitées.

Conditions de la vente.

Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste garanti par des billets de un et deux ans de crédit, portant tous les clauses d'intérêt, par an en sus du prix. Les taxes dues et exigibles pour cette année [1892] et un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe notaire.

—Et le même jour—

A 10 heures du matin sur les lieux, 404 rue Chippewa, entre Troisième et Quatrième, il sera vendu

Meubles et effets d'une seule ou inventaire enregistré en cour.

Conditions—Comptant avant livraison.

31 jan 31—fév 7 14 21 28—mars

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Terrain de choix sur la rue Première, près la rue Liberté.

Succession de Gerbard W. Frye, décédé.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Dame Veuve Catherine Marie Huesmann, veuve de Gerbard W. Frye, vs Mme Regina Geyer et autres.

Dossier No 29,094, pour une Partition.

A Longue Echéance—A l'Enchère Publique.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, crieur—Bureau No 15 rue Carondelet—SAMEDI, le 13 février 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 20me jour du mois de mai 1890, Dossier No 29 094, dans l'affaire de Dame Veuve Catherine M. Frye vs Dame Regina G. Geyer et autres, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu—

Quatrième District,

Rue Première.

Un terrain ou morceau de terre vacant situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet No 317 borné par les rues Première, Philippe, Sud Liberté ou Benton et S.-David, étant le terrain No 8 et mesure 30 pieds de façade rue Première sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces entre lignes parallèles sur ou terrain élevé.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit à partir du jour de la vente, garanti par lien du vendeur hypothèque spéciale et toutes les clauses de sécurité. Les paiements à échéance seront divisés en billets conformes à la convenance des parties intéressées. Les billets sauvegardant les intérêts des mineurs [soit 1/10 du tout] portant intérêt de 6 0/0, et l'intérêt des majeurs [soit 9/10 du tout] portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente. L'acquéreur assumera en sus de son enchère, les taxes de l'année courante 1892 et feront un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais des acquéreurs.

7 jan—7 10 17 24 31—fév 7 13

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts.

PUNAISICIDE LIQUIDE PERFECTIONNÉ

[The only Bed-Bug Killer.]

De la rue Orléans, No 49, le Dr Tosant a transporté son domicile rue St-Pierre, No 154, près Remparts; il en donne avis au public et annonce, en même temps, qu'il a modifié son mode de préparation de façon à ce que le liquide insecticide ne tache plus ni les coins des draps de lit dont on doit les imbiber quand ces coins sont couverts d'œufs de punaises, ni les piquages des matelas. De plus, les bois de lit, intérieurement saturés dudit liquide seront pour longtemps à l'abri de toute vermine.

Il y a en vente deux sortes de bouteilles: la *Bordelaise*, 24 onces, au prix de 75 cents—et le *Litre*, 32 onces, au prix de $1.

Les explications nécessaires sont données clairement et complètement aux acheteurs.

19 juin—

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent avantageux

—EN—

Propriétés Foncières

Dans les premier, deuxième, troisième et sixième districts,

—ET LA—

Belle maison de résidence à deux étages, à l'angle nord-ouest du chemin du Bayou et de la rue Roman.

A L'ENCAN — A LONGUE ÉCHÉANCE.

Succession de Mme Wilhelmina Justus

No 33,881—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé dans la susdite affaire, le 21 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

Deuxième District.

1° **La jolie maison de résidence en bois, à deux étages, No 304 Chemin du Bayou**, coin Roman dans le Second District, carré d'îlet borné par les rues Bayou Road, Roman, Derbigny et Hôpital. Le terrain mesure 77 pieds 8 pouces et 8 lignes de façade Chemin du Bayou sur 228 pieds 3 pouces 1 ligne rue Roman, et 222 pieds 7 pouces 8 lignes sur la ligne du côté opposé, à quelle profondeur les dites lignes latérales se réunissent, conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, sous-voyer de ville le 6 avril 1855.

La maison est retirée de la rue, elle a des salons doubles, manteaux de cheminées en marbre, 5 chambres à coucher, chambre à bain, lavabos stationnaires, office et cave un splendide range avec bouilloire, poulailler, remise et entrepôt, etc. Sonnettes électriques partout. Le terrain est tracé en jardin et est planté d'orangers, de pruniers et de lisseaux. Un délicieux home pour une nombreuse famille, situé dans un voisinage choisi, à proximité des lignes de chemin de fer, accessible par trois lignes de chemins de fer.

2° **Le cottage en briques à un étage**, avec toiture en ardoises, No 306 rue Bourgogne, coin Quartier dans le deuxième district, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Quartier, Dauphine et Hôpital. Le terrain est désigné par la lettre "A" sur un plan d'E. Pilié le 12 octobre 1891, et mesure, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Bourgogne, sur une profondeur de 7 pieds 3 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Il y a 5 chambres, etc., on peut l'occuper comme demeure ou comme magasin.

3° **La maison en briques à deux étages**, No 126 rue du Quartier dans le 2me district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Bourgogne et Dauphine. Le terrain est désigné par la lettre "B" sur un plan de E. Pilié, le 12 octobre 1891 et mesure—pied américain—24 pieds 1 pouce 4 lignes de façade rue du Quartier, sur une profondeur entre parallèles, de 31 pieds, 11 pouces 5 lignes ; le dit terrain commence à une distance de 67 pieds 9 pouces et 4 lignes du coin des rues Quartier et Bourgogne. Il y a 4 chambres, toit en ardoises, etc.

4° **La bâtisse en bois à deux étages, No 101 rue Tremé**, dans le deuxième district carré d'îlet borné par les rues Tremé, Marais, Toulouse et St Louis. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan de O. De Armas, le 7 août 1857 et mesure environ 15 pieds, 5 pouces de façade rue Tremé, sur environ 80 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles et borné à l'arrière par une aile comme de 4 pieds, 11 pouces de largeur. Il y a 3 chambres à l'étage supérieur, 3 à l'étage inférieur. La propriété est située près de la Brasserie du Sud, etc.

5° **La maison de résidence en bois à deux étages No 36 rue Roman**, dans le deuxième district carré d'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Bienville et Conti. Le terrain mesure 22 pieds de façade rue Roman, sur 47 de profondeur. Il y a 4 chambres, toiture en ardoises, etc.

Premier District.

6. **Le cottage en bois à un étage No 390, rue Melpomène**, dans le carré d'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Prieur et Tonti. Le terrain est désigné par le No 7 d'après un plan de G. T. Dunbar, du 1er avril 1868 et mesure au pied américain, 31 pieds 7 pouces de façade rue Melpomène sur 117 pieds 9 pouces de profondeur, entre parallèles. La bâtisse est à distance de la rue, il y a 4 chambres, etc., près de toutes les agréments.

7. **Le cottage en bois à un étage**, coin des rues Thalie et Freret, dans le carré d'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Freret et Liberty, etc. Le terrain est désigné par le No 12 sur un plan de A. Hedin le 18 mai 1858, et mesure 31 pieds 7 pouces, 7 lignes rue Thalie sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Il a 4 chambres, est situé près du marché Dryades etc.

Troisième District.

8° **La résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 337 rue de Chartres, coin St-Ferdinand**, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Royal, Press et St Ferdinand. Le terrain est désigné par la lettre "A" et mesure 52 pieds 6 pouces sur la rue St Ferdinand, sur 129 pieds de profondeur sur la rue de Chartres. Près du dépôt Queen and Crescent connu autrefois sous le nom de "Armbruster's Brewery".

9. **Le cottage en bois à un étage, No 131 Champs-Elysées, coin Remparts**, dans l'îlet borné par la rue des Champs-Elysées Remparts, St Claude et Marigny. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan de R. Pilié en date du 12 octobre 1891, et mesure, au pied américain, 35 pieds 9 pouces sur les Champs-Elysées, sur 74 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et compose de la plus grande portion du lot No 1 et d'une petite fraction du lot No 2.

10. **Le cottage en bois, à un étage, No 133 Champs-Elysées**, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées Remparts St Claude et Marigny. Le lot est désigné sur le No 2 sur le dit plan de E. Pilié, 12 octobre 1891, et mesure, au pied à ériger, 25 pieds 5 pouces de face aux Champs Elysées sur une profondeur, sur la ligne regardant vers la rue des Remparts de 74 pieds 1 pouce 4 lignes et 15 pieds 7 pouces de ce dernier point à un angle droit sur la ligne se dirigeant vers la rue St Claude de 32 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne dirigeant vers les Champs Elysées de 2 pieds 6 pouces, de là, à angle droit, sur une ligne se dirigeant vers la rue Marigny, de 4 pieds 6 pouces, de là, à angle droit sur une ligne se dirigeant vers la rue St Claude de 5 pieds 5 pouces jusqu'à sa jonction avec la second ligne latérale, qui, mesure 76 pieds, 1 pouce 4 lignes. Le lot compose de la plus grande portion du coin des Champs-Elysées et de la rue des Remparts, et est composé de la plus grande partie du lot, minute No 2.

Le cottage a cinq chambres, une galerie, un toit en ardoises, etc.

11. **Le cottage pour résidence**, No 497 rue des Remparts dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Champs Elysées et Marigny. Le lot est désigné par la lettre "C" sur le dit plan de E. Pilié, 12 octobre 1891 et mesure au pied américain 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Remparts sur une première profondeur sur la ligne de la ligne la plus proche de la rue des Champs Elysées de 41 pieds 4 pouces et 4 lignes, la dite ligne latérale à l'arrière de 2 pieds 6 pouces; de la une seconde profondeur de 3 pieds 5 pouces; de là, se rétrécissant de 6 pieds 6 pouces; de là une troisième profondeur jusqu'à la ligne du fond de 6 pieds 6 pouces et une profondeur sur l'autre ligne latérale de 51 pieds 9 pouces, et une profondeur dans la ligne du fond de 21 pieds 4 pouces 4 lignes. Le dit lot est à une distance de 74 pieds 1 pouce 4 lignes du coin des Remparts et Champs Elysées et se compose des portions extrêmes du fond des lots Nos 1 et 2. Le cottage renferme 4 chambres, a un toit en ardoises etc.

Sixième District.

12° **Le grand cottage en briques No 1036 rue Magazine**, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Général Taylor et Austerlitz. Le terrain se compose de 2 lots désignés par les Nos 13 et 14, conformément au plan dans le bureau de S. Magner, ancien notaire, du 5 avril 1865. Lesdits lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Magazine sur 115 pieds 8 pouces de profondeur.

Le bâtiment est en briques, à un étage; il a une galerie sur la façade, 6 chambres, un vestibule au centre et un édifice à deux étages dans le fond ou tenant 4 chambres. Il est occupé en ce moment par la 4e Cour de Cité. Il est situé dans un voisinage agréable et s'améliorant rapidement, avec une double ligne de cars en face, près du marché et pourvu de tous les agréments possibles.

Il est loué jusqu'au 31 mai 1892.

Conditions de la vente.

Pour la propriété premièrement décrite, au coin du Chemin du Bayou et de la rue Roman, un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, ou au choix de l'acquéreur; et pour tous les autres biens-fonds, une moitié ou plus comptant, la balance à un, au choix de l'acquéreur dans toutes les ventes; la portion payable à échéance, s'il y en a une, sera représentée en billets souscrits par les acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à complet paiement. Les actes de vente contiendront toutes les clauses ordinaires de garantie, telles que 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, la propriété devant en outre être assurée et les polices transférées, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles pour l'année 1892, en sus du montant de l'adjudication, et devront déposer entre les mains de l'encanteur, au moment de l'adjudication 10 pour cent comptant du montant du prix d'achat.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Frank Zengel, notaire, 49 rue du Camp.

24 janv—24 31—7 14 21 27 fév

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage à Carrollton, rue Adams, entre Zimple et Quatrième.

A L'ENCAN.

George Davis vs Sidney Davis & als.

No 33,444—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred' D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus le 10 décembre 1891 et signé le 16 décembre 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Quatre certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, à Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Adams, Burdette, Zimple et Quatrième.

Les dits lots sont désignés par les Nos 4 5 6, 7, sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Adams sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, tous plus ou moins.

Les améliorations comprennent les deux cottages en bois à un étage, Nos 220 et 222 rue Adams, ayant chacun 4 chambres.

Conditions de la vente—Comptant. Les acquéreurs déposeront dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm Morgan Gurley, Esq. notaire public.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 13

☞ A SIGNALER. ☜

Marsden's Pectoral Balm est un excellent remède pour les rhumes et les refroidissements; aussi pour le croup des enfants. Il a été mis à l'épreuve avec succès par des dizaines de milliers de familles et d'individus, et recommandé comme le remède le plus EFFICACE.

Pendant vingt-cinq ans *Marsden's Pectoral Balm* a été le remède favori des populations du Sud pour les affections ci dessus.

Il sollicite de nouveaux encouragements de la part de ceux qui ne le connaissent pas encore. Qu'on en fasse l'essai et l'on se convaincra de sa puissance curative.

Qu'en l'emploie une fois et l'on n'en voudra pas d'autre comme remède pour le rhume. Il est aussi doux et aussi agréable que le miel. Les enfants en raffolent.

6 déc—3 jan 17 fév

VENTES A L'ENCAN

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Second District.

Cottage Double rue Tremé, entre St-Philippe et Ursulines.

Successions de Charles Ellis et de Marcelite Charles.

Nos 34,523 et 34,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Divisions A. et E.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 2 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs dans le rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles en vertu de et conformément à deux ordres de cour, savoir : un dans l'affaire de la succession de Charles Ellis, signé par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et daté le 28 janvier 1892, et l'autre par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division A, daté le 26 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, savoir :

Un certain lot de terre dans le deuxième district de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui lui appartiennent, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Marais, St-Philippe et Ursulines, mesurant, au pied français 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé sur 120 pieds de profondeur, et 26 pieds 3 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations, connues comme No 223 rue Tremé, consistent d'une maison en bois à un étage, et une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, etc. Bon voisinage, près du marché Tremé, à proximité des écoles et des églises.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes de 1892.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Préot notaire. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

30 janv—30—6 13 2 27 fév—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Rémunérative de Choix dans le Troisième District.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 192 et 192 1/2 rue des Français.

No 26 515—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Succession de Frederick Gast

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 24 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, près Commune, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, rendu le 15 janvier et signé le 21 janvier, pour le compte de la succession de Frederick Gast, sera vendu à l'encan, savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Urquhart et Girod ou Villeré mesurant 30 pieds de face à la rue Français sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois confortable et bien bâti, connu par les Nos 192 et 192 1/2 rue Français, ayant 8 chambres, hangar, etc., à chaque corps de logis rapportant de beaux revenus et près de toutes les accommodations.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété, assurance et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892, en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

2 jan—23 3 fév 6 13 20 24

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Drogues, marchandises de fantaisie, etc.

William A. Voelcker vs ses créanciers.

No 34,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 9 février 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 26 janvier 1892 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, au local coin nord-ouest de l'Avenue Tulane, anciennement Commune, et Franklin—

Le contenu de la pharmacie.

Aussi la moitié indivise de l'intérêt de l'insolvable à une réclamation contre la Young Men's Gymnastic Club et Association de la Nouvelle-Orléans, pour dommages, maintenant en litige devant l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous le numéro 24,551, du dossier de la dite Cour.

Conditions—Comptant avant livraison.

2 janv—28 29—fév 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Cottage de résidence et vastes terrains.

No 286 rue Huitième entre l'avenue St-Charles et la rue Prytanée.

Edward J. Reiss vs William Marshall et autres.

No 34,225.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu le 21 décembre 1891, et signé le 30 de décembre 1891, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Un certain terrain**, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Huitième, Neuvième, St Charles et Prytanée, désigné par le No 8 du carré No 100 sur un plan de D. Moellhausen, ancien voyer, en date du 4 mai 1844 et déposé pour qu'on y réfère au bureau de J. Hermann, ancien notaire en cette ville. D'après quel plan, le dit terrain mesure 35 pieds de façade plus ou moins, sur la rue Huitième, 30 pieds 5 pouces et 3 lignes de large sur la rue Harmonie, sur une profondeur de 111 pieds du côté de la rue Prytanée, et 127 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté opposé, le tout plus ou moins.

2° **Un certain terrain** contigu au terrain précédemment décrit dans le quatrième district de cette ville désigné par le No 7 du carré No 100, borné par les rues Huitième, Harmonie, St Charles et Prytanée, d'après un plan de A. de Armas, le 13 décembre 1853, annexé à un acte pardevant E. L. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 16 janvier 1854 d'après quel plan le dit terrain mesure 30 pieds de face à la rue Huitième, 30 pieds 9 pouces et 8 lignes de façade rue Harmonie, 134 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 6 et 137 pieds, 8 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté.

Les améliorations sur les susdits lots de terre consistent en une confortable résidence en bois à un étage avec cottage de face et deux étages à l'arrière, ayant à peu près 10 chambres, cuve etc. Aussi, un grand terrain de surplus, s'étendant d'une rue à l'autre, avec un jardin ornemental. La propriété touche aux belles résidences de MM. Claiborne et Irwin et est à proximité de plusieurs maisons élégantes dans le quartier aristocratique de cette section et entre les deux principales rues.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste du prix payable en un et deux ans respectivement avec billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement soit du capital et l'intérêt sur les dits billets qui doivent être spécialement garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée en faveur des dits billets et l'acte devra contenir les clauses usuelles et assumer les taxes dues et exigibles en 1892, en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 jan—2 9 16 23 30—6 fév

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Troisième District,

Sur la rue Indépendance, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Jolis Cottages et autres Bâtisses

B. C. Holscher et al.

—VERSUS—

Hy. Holscher et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34 545.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 15 janvier 1892 et signé le 21 janvier 1892 par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite savoir :

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district municipal de cette ville, dans l'îlet No 244, borné par les rues Indépendance, Pauline, Dauphine et Bourgogne. Les dits lots sont désignés par les Nos 2, 3 et 4 et mesurent ensemble 137 pieds de face à la rue Indépendance sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage avec 2 chambres, 2 cabinets, bâtisses dans le fond avec 2 chambres, une grande bâtisse retirée de la rue avec 8 chambres, cuve, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 jan—23 30—6 13 20 27 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vins, Liqueurs et Cigares de choix,

Deux magnifiques Chevaux et Wagon recouvert,

Comptoir et Etagères, Comptes à recevoir.

Succession de Dominique Buccord.

No 34,671—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—MARDI, 2 février 1892, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu au local coin des rues Orléans et Robertson, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 janvier 1892, pour le compte de la susdite succession, le contenu du local ci-dessus décrit, consistant de—

Vins, liqueurs, cigares de choix, comptoir et étagères deux chevaux et wagon, comptes à recevoir, etc.

Conditions—Comptant.

23 jan—23 28 30 à date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Un beau et complet stock de

Bottes et Souliers.

PAR HENRY STERN & CO. encanteurs le MARDI 2 février 1892, à leur salle d'encan, No 86 rue Canal, commençant à midi, il sera vendu sans limite ni réserve—

Un très grand assortiment de Bottes et Souliers convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

Aussi 2 000 paires d'échantillons des manufactures et 50 lots de marchandises d'étagères.

Conditions à la vente. 2 fév—

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare

POUR CAPITAL ET ENTREPRISE !

Vente sans réserve de syndic

—DU—

PLAN COMPLET

—DE LA—

N. O. Safe and Lock Company,

CONSISTANT EN

Bouilloire, machine, pompe à vapeur, shafting, courroie et attaches, marteau à vapeur, forges, enclumes, lathes, planers, polishing wheels, ciseaux, Drills, nickle plating dynamos and bath, etc. vices, limes, outils, castings, frames and safe material, peintures, huiles et autres, serrures, monkey wrenches marteaux, etc. Aussi

20 belles serrures de coffre, œuvres à combinaison et un lot de meubles de bureau, plus longuement détaillés dans l'inventaire enregistré et contenu dans la fabrique.

Nos 93 et 95 rue South Peters près Lafayette,

Ensemble avec le droit d'occupation de la propriété par la compagnie pour le terme non expiré du bail.

Dans l'affaire de Carlos Madueli vs ses créanciers.

No 34 204—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MARDI, 2 février 1892, à 10 30 heures A. M., sur les lieux, Nos 93 et 95 rue South Peters près Lafayette, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1892, et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, les effets ci-dessous décrits, savoir—

1. **Le plan complet**, Puissance Motrice et Machines, Outils et Appareils de la susdite Fabrique de Coffres-forts et Serrures.

2. **Vingt (20) serrures à combinaison pour coffre-forts entièrement neuves**, modernes, élégantes et de diverses grandeurs.

3. **Le droit d'occupation** du local Nos 93 et 95 rue S. Peters pour le terme non expiré du bail finissant le 30 septembre 1892.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. B.—La propriété sera premièrement offerte en bloc, et si elle n'est pas vendue, elle sera alors immédiatement vendue en détail. La fabrique est en bonne condition et en parfait état entièrement montée pour la fabrication de coffres forts etc. Il offre un placement avantageux pour un capitaliste pour se développer sous une intelligente direction.

16 janv—16 17 23 24 30—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ A CARROLLTON

De Valeur Améliorée et Vacante.

No 10 avenue Dublin, près l'avenue St-Charles.

No 81 rue Madison, et Terrains Vacants coin des rues Madison et Zimple.

Succession de Archibald S. Firth.

No 34,462—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 20 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement et ordre rendu le 5 janvier 1892 et signé le 12 janvier 1892, de l'Hon. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendus dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-après, savoir—

1° **Le cottage simple en bois No 10 rue Dublin** contenant hangar de façade, six chambres, cuve, cabane, écurie etc. dans l'îlet autrement borné par les rues Madison et Hampson et l'avenue St-Charles, septième district de cette ville. Le lot est désigné par le No 3 et mesure 24 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Près des avenues St Charles et le marché de Carrollton.

2° **La résidence en bois à deux étages** No 81 rue Madison avec galeries de façade, huit chambres, cuisine, etc. La propriété comprend quatre lots de terre Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7 dans l'îlet 118, borné par les rues Dublin, Madison, Zimple et Fremont.

Les lots 1 à 6 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Zimple sur 130 pieds de profondeur le lot No 1 formant le coin des rues Zimple et Madison, et les lots 7 et 13 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Madison, le lot No 7 ayant une profondeur de 162 pieds 6 pouces, et le lot 13 une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles et se touchant.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication. un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour les ventes.

Acte de vente pardevant Fred Diebel, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

16 jan—16 23 30 fév 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Rémunératrice,

NOS 289 ET 291 RUE CONTI,

Près Claiborne.

Dans l'affaire d'Alexander Deck et als. vs. François Charles Deck et als

No 34 374—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement et à un ordre rendu le 14 janvier 1892, et signé le 21 janvier 1892, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée—

Les deux résidences en bois, à deux étages, désirables et productives, Nos 289 et 291 rue Conti, entre Claiborne et Derbigny dans l'îlet autrement borné par la rue St-Louis, Deuxième District de cette ville, chacune contenant 4 chambres et cuisine, en outre une maison détachée à une chambre hangar, citerne et grande cour. Les lots sont désignés par les Nos 23 et 24 sur un plan dressé par L. Pilié, daté le 1er mai 1840, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Conti sur 106 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Situés dans un district très populeux, à proximité du centre des affaires, les propriétés rapportant environ $30 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892, au dessus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Succession de J. J. L. Abat.

No 34,266—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 janvier 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° **La moitié indivise du droit, titre et intérêt dans et à un certain îlet de terre**, situé dans le Deuxième district de cette ville et borné par les rues Bienville, Conti, Génois et Clark.

2° **La moitié indivise du droit, titre et intérêt dans et à un certain îlet**, situé dans le Deuxième district de cette ville et borné par les rues Conti, St Louis, Génois et Clark.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

30jan—30—fév—6 13 20 27—mars—5

SOARDS'

1891 NEW ORLEANS

City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (Xme édition)	2 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

20 fév— L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

L'Abeille de la N[...]
NOUVELLE[...]
MARDI, 2 [...]

Ventes de Prop[...]

TAXES D[...]

La Ville de la [...]

Paroisse d'Orl[...]

En vertu de la [...] Constitution et [...] je vendrai à la [...] Cour où siège la [...] paroisse d'Orléans [...] lot pour les ventes [...] heures du matin SAM[EDI] [...] vrier A. D. 1892 [...] en jour jusqu'à [...] terminées, toutes les [...] sur lesquelles [...] ment des taxes [...] Orléans dans le [...] taxes assessées de [...] y compris l'intérêt [...] date où les contributions [...] à raison de 10 pour [...] ment final avec tous [...]

Les noms des [...] délinquants [...] ceux d'eux d'après [...] et les propriétés [...] des contribuables [...] dues sont indiquées [...]

LIZAR, JOSEPH R [...]

JONES, JAMES [...]

JONES, JAMES [...]

JACKSON W M [...]

KELLEY MICH [...]

LAGUAITE [...]

MAIER CHRISTO[PH] [...]

McCULLOUGH [...]

MEIERER GEORG[E] [...]

MARTY VINCENT [...]

MAHONEY PHILI[P] [...]

MAY FRANCIS [...]

NOTT, MRS W. A [...]

NEY FRED [...]

NEY, FRED [...]

NEY FRED [...]

FEUIL[LETON] [...]

No 24.

AM[...]

JEUNE[...]

Mme PAU[L] [...]

DERNIE[R] [...]

"J'ai trouvé [...] arrogant que [...] ner, livré au seul [...] çon de café," sans [...] sujet sous tous [...] plotte, le brutal [...] tour.... Je lui a[...] tions généreuses [...] de placer près [...] malade. Il a est [...] pété, juré ; il ne [...] chéguine, ni paten[...] ligieuses, d'aucun [...] ton dévoûment [...] l'inspirent tion [...] ton frère, il [...] ser tranquille [...] bien sans taut [...] essayé de le [...] m'a répondu par [...] folies, irritées, [...] transcrire; après [...] sur son lit, [...] vement. Hier, il [...] a profité pour [...] mier, un brave [...] ancien soldat, [...]